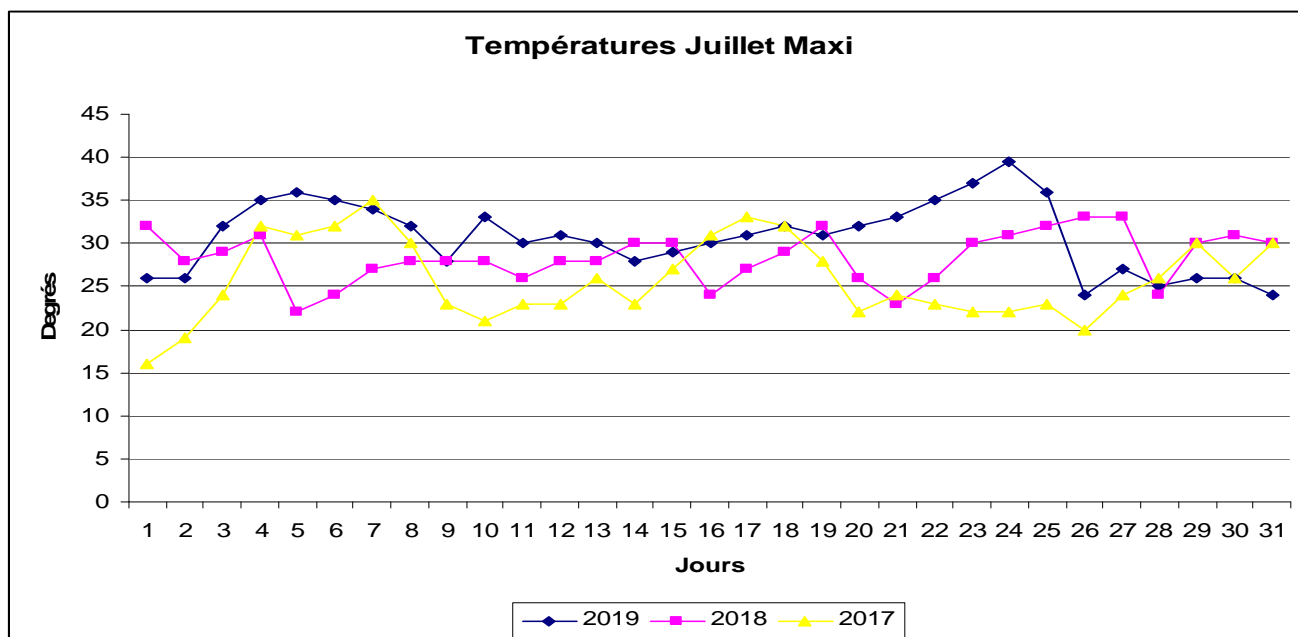
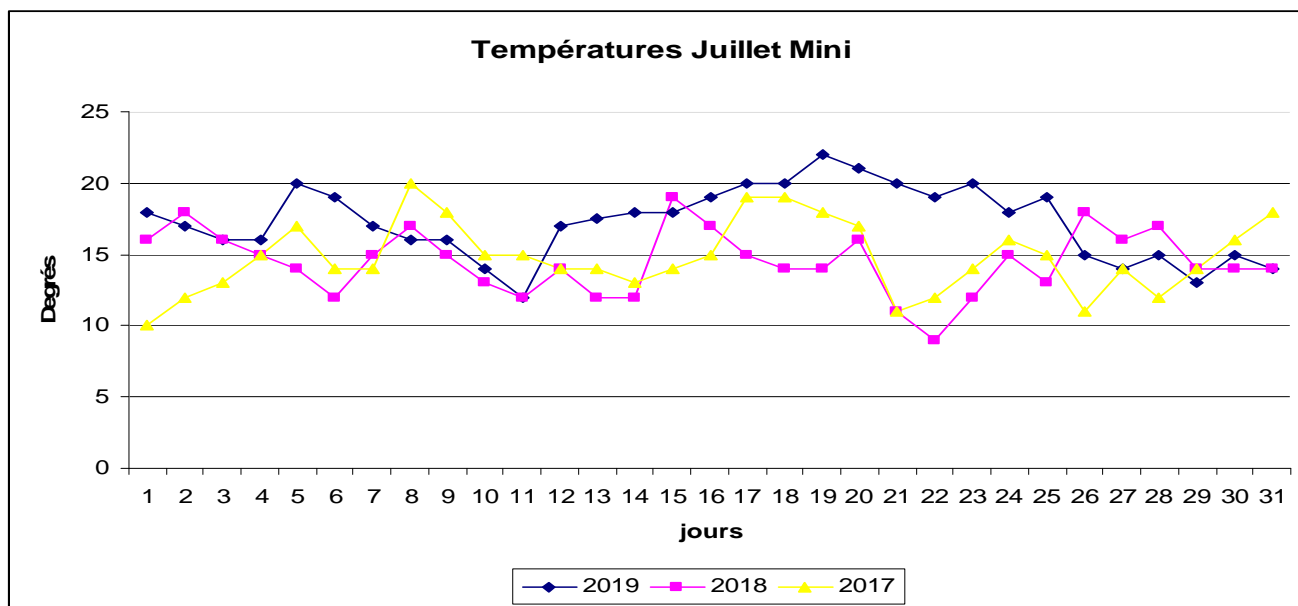




Climatologie

Le mois de juillet a été particulièrement chaud, avec des journées caniculaires et de faibles quantités de pluviométrie qui ont pénalisées les jeunes plantations en plein sol.

En culture de fraises remontantes de nombreux cas de fruits déformés sont constatés due à ces températures dépassant les 45° et frôlant les 50° à l'intérieur des abris. (Pollen brule à partir de 30-32 degrés)



En 2019 la pluviométrie relevée à l'ex station Adida fraise de Puy d'Arnac était de 69 mm contre 113 mm en 2018 et 68 mm en 2017.

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans la « boîte à phytos framboise 2019 » et « produits de traitements fraise 2018-2019 »

La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.

La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon - BP 30- 19001 TULLE Cedex - N° SIREN : 181 902 024

<http://www.correze.chambre-agriculture.fr/>



A vos agendas

FESTIVAL DE L'ELEVAGE – BRIVE :

Rendez-vous pour le 51ème festival de l'élevage, les 24 et 25 Août 2019.

👉 Nouveauté cette année : les pratiques d'observations des agriculteurs en productions végétales seront mis en avant. Une présentation des différents insectes utiles ou nuisibles sera faite, avec un retour d'expérience des réseaux DEPHY...

Si vous avez des idées de présentation, des photos.. faites-le nous savoir ! C'est votre travail au quotidien qui sera mis en valeur.

SALON TECH & BIO :



Tech&Bio représente l'opportunité unique de découvrir l'ensemble des nouvelles techniques de production biologique et alternative. Il s'adresse à tous les professionnels concernés par l'agriculture : agriculteur engagé en agriculture biologique ou non, enseignant, étudiant, chercheur, conseiller...

Organisé tous les 2 ans par les Chambres d'agriculture, le Salon Tech & Bio se déroulera les 18 et 19 septembre 2019, à Bourg-lès-Valence dans la Drôme, au Lycée agricole du Valentin.

350 EXPOSANTS
100 DÉMONSTRATIONS

👉 Si vous souhaitez y participer, faites-le nous savoir, nous pouvons organiser le co-voiturage pour les personnes intéressées.

PERIFEL : se déroulera le 10 Octobre 2019 en Dordogne à la station expérimentale de Douville.



Actualités Diverses et Actualités Produits Phytosanitaires



Le Monde, 26 juin 2019

Le Conseil d'Etat annule en partie l'arrêté encadrant l'usage des pesticides

La haute juridiction administrative estime que le texte ne protège pas suffisamment la santé publique et l'environnement.

Liste de Biocontrôle

Une nouvelle liste de biocontrôle est parue en juillet 2019. Si vous souhaitez plus de précisions, contactez Karine BARRIERE ou Erick BRESSY

DEROGATIONS EN COURS (120 jours)

Produit phytopharmaceutique (PPP) : **BENEVIA** => Usage MOUCHE : drosophila suzuki seulement !

Numéro d'AMM : 2169999

Substance active : cyantranilprole

Date de délivrance : 19/07/2019

Echéance : 16/11/2019

Dose = 0.75l/ha ; 2 applications max en plein-champs – 4 sous-abris

DRE= 3 jours

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans la « boîte à phytos framboise 2019 » et « produits de traitements fraise 2018-2019 »

La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.

La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon - BP 30- 19001 TULLE Cedex - N° SIREN : 181 902 024

<http://www.correze.chambre-agriculture.fr/>



BOITE A PHYTOS FRAMBOISE :

Un document d'aide à la décision (sur le choix des produits) a été réactualisé dans le cadre du réseau DEPHY Framboise.

Si vous souhaitez le recevoir contactez Karine BARRIERE à k.barriere@correze.chambagri.fr



Point sanitaire Fraisiers

Pucerons : Quelques cas de pucerons sont recensés dans certaines plantations.

- Seuil de risque : < à 5 indiv / 10 feuilles = faible.
> à 5 indiv / 10 feuilles = sérieux

Lutte biologique : Lâcher d'*Aphidius*, *chrysopes*...

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable) : *FLIPPER*...



Acariens : L'acarien est présent dans des exploitations, mais en nombre raisonnables.

Lutte biologique : Lâcher de *Phytoseiulus persimilis*, *Californicus*...

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable) : *FLORAMITE 240SC*...



Thrips : Sa présence dans plusieurs fraiseraies est observée avec plus ou moins intensité en fonction des lâchers d'auxiliaires effectués précédemment. Le seuil indicatif risque = 2 thrips / fleurs.

Lutte biologique : Lâcher d'*Amblyseius Swirskii*, *Orius*... (Attention dernier délai)

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable) : *SUCCESS 4*...



Punaises : Elles sont présentes dans pratiquement 100% des fraiseraies en production remontantes (*Lygus*, *Nezara*, *Liocoris*), et occasionnent de nombreux dégâts sur fruits en fonction des variétés.

Lutte biologique : aucune.

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable) : *KARATE ZEON*



Point sanitaire Framboisiers

Pucerons : Quelques cas de pucerons recensés dans certaines plantations, sans préjudice à ce jour.

Des chrysopes sont présentes dans de nombreux ateliers. Elles sont peu visibles mais détectées sur des plaques engluées jaunes positionnées en surveillance.

Aucun risque, aucune intervention !

Acariens :

Le problème de l'été... A la faveur des journées chaudes de juillet les acariens se sont fortement développés dans de nombreux ateliers au point de griller les feuilles. Malgré la présence de la faune auxiliaire certains ateliers ont vraiment décroché.

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans la « boîte à phytos framboise 2019 » et « produits de traitements fraise 2018-2019 »
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.

La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon - BP 30- 19001 TULLE Cedex - N° SIREN : 181 902 024

<http://www.correze.chambre-agriculture.fr/>

Lutte biologique : Lâcher de *Phytoseiulus persimilis*, *Californicus*, *Andersoni*...

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable) : VERTIMEC (DAR 7j) ou ERADICOAT MAX sous serre fermée (DAR 1j)

Thrips : Sa présence ponctuelle est observée, de manière aléatoire dans les ateliers. Le seuil de risque n'est pas connu en framboisier mais la pose de plaques engluées bleues permet de contenir la population.



Eriophyes

Le problème émergeant ?

Depuis plusieurs années maintenant l'ériophyes est détecté dans les plantations.

Il a ses préférences variétales (ex : ENROSADIRA) mais se retrouve peu à peu sur diverses variétés.

Ce petit acarien phytophage n'est pas visible à l'œil nu (115-130 µm), il convient d'utiliser une loupe binoculaire (x40) pour identifier plus facilement sa présence.

Parmi les symptômes qui doivent attirer l'attention :

- Taches chlorotiques sur la face supérieure du feuillage
- **Gaufrage** plus ou moins marqué des feuilles
- **Maturation irrégulière des fruits**, éventuellement **fruits malformés** ou desséchés

Il est trop tard pour intervenir en cours de culture.

Identifiez les plantations à problème pour intervenir dès le débourrement l'an prochain.

Autres ravageurs :

Altises, cécidomyies, cochenilles...

Des ravageurs mais pas de dégâts significatifs. Aucune intervention à prévoir...

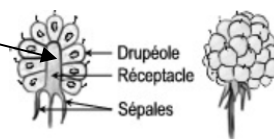


Drosophile Suzuki :



Dans quasiment toutes les exploitations des dégâts sur fruits sont observés avec différents pourcentage de déchets en fonction du nombre de récoltes / semaine, des variétés et du nettoyage des plantes.

En framboisier sa présence dans les fruits est facilement détectable par la présence d'une tâche rouge en bout du réceptacle au moment de la récolte.



Lutte: - Pose de pièges attractifs (1 / 30-50 m² à l'extérieur des tunnels),

- Récoltes les plus rapprochées possible (idéalement tous les 2 jours)

- et mise en chambre froide rapidement après la cueillette, sans rupture de la chaîne de froid jusqu'à la commercialisation..

Lutte chimique :

↳ En fraiser : Dérogation en cours pour BENAIVA

EXALT («Spinetoram») a une efficacité montrée sur la *Drosophile* (DAR : 3 j; ZNT : 20 m).

ATTENTION Phrase à risques : H 361F, H 410, EUH 208

Suzukii à la dose de 2.0 l/ha

↳ En Framboisier : attention : **EXALT a une ZNT de 50m en framboisier !!**

Tableau récapitulatif des produits commerciaux et leurs particularités, cités dans le présent document :

	Cible	Dose Homologuée		DAR jours		DRE h (abris)	ZNT (m)	Autres remarques
		fraisiers	framboisiers	fraisiers	framboisiers			
FLIPPER (Sels potassiques d'acides gras)	Pucerons Acariens	16.0l/ha	16.0l/ha	3	1	24		Volume d'eau mini 500l/ha
FLORAMITE 240 SC (Bifénazate)	Acariens, Tarsonème	0.4l/ha	/	3	/	48	50	Traiter le soir
SUCCESS 4 (Spinosad)	Thrips	0.2l/ha		3		8	20	Agit sur l'adulte
KARATE ZEON (Lambda cyhalothrine)	Pucerons, Punaies	0.125 l/ha	0.075l/ha	3	7	48	50	Traiter le soir
EXALT (Spinetorame)	Mouches Thrips	2.0 l/ha	2.4l/ha	3	3		20/50 en framb	H 361F, H410, EUH 208 Peut porter atteinte à la faune auxiliaire, pour les usages sous abris.
VERTIMEC	Acariens		0.75l/ha		7	24	5	N'agit pas sur les œufs

Vos techniciens,
Karine BARRIERE
Erick BRESSY,

NB : Le présent BT est réalisé à partir des observations réalisées sur les réseaux de ferme DEPHY Fraise et DEPHY Framboise, ainsi que sur le réseau d'observation du BSV Fraise-Framboise et du groupe 30000 Fraise-Framboise porté par l'ADIDA
DEPHY est une action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan



Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans la « boîte à phytos framboise 2019 » et « produits de traitements fraise 2018-2019 »
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.

La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024

<http://www.correze.chambre-agriculture.fr/>

